

Les commerçants relèvent-ils le défi de l'environnement ?

C'est ce que claironnait le mensuel « Joinville Mag » daté de mai 2015. Derrière cette annonce, une convention passée lors du Conseil municipal du 10 février 2015 entre la Ville d'une part, et d'autre part la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Val-de-Marne, accompagnée de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de notre département. Qu'en est-il exactement ?

Les commerçants sont invités jusqu'en juin à participer au « défi » lancé par leur propre CCI. Ils doivent choisir au moins 3 défis individuels parmi une liste de 27 proposés, regroupés en 6 thématiques, dont une seule concerne la réduction des déchets. Pour encourager les volontaires, des subventions sont prévues (28 000 euros environ sur Joinville). A ce titre la commune inscrit l'opération dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets (largement insuffisant pour les écologistes). Puis une commission de labellisation accordera (ou pas ?) pour un an le label « Eco-défis » au candidat. Ce label n'est rien d'autre qu'une marque appartenant à la CCI et à la CMA, ce n'est donc en rien une garantie issue d'un organisme public.

Les écologistes de Joinville doutent beaucoup de l'efficacité réelle du dispositif. Nous verrons à la rentrée combien de commerçants et artisans joinvillais ont vraiment participé, et quels sont les « défis » qu'ils ont relevés, et avec quel sérieux. Il s'agit visiblement d'une opération de communication, visant préventivement à désamorcer certaines critiques montantes. Mais la « communication » a parfois des impacts réels, lorsque le pouvoir politique prend la chose au sérieux. On prend les paris ?

Michel LAVAL

(mai 2015)